



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 11ème législature

### transport de matières dangereuses

Question écrite n° 2557

#### Texte de la question

M. Léonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur un récent rapport de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), intitulé « La logistique et le transport des déchets », faisant apparaître que le transport de toutes les catégories de déchets (ménagers, industriels et agricoles) représente 35 % du trafic intérieur total de marchandises en France, et essentiellement par transports routiers (97 % du volume). Il lui demande s'il ne lui semble pas opportun d'apprécier avec une particulière attention ce dossier et, notamment, s'agissant de la SNCF, de seconder son action tendant à rouvrir d'anciennes lignes qui pourraient utilement contribuer à ces transports.

#### Texte de la réponse

Le transport de déchets en France représentait en 1993 près de 900 millions de tonnes, transportées, pour près de 97 %, par la route. Lorsque l'on considère les problèmes de consommation d'énergie et de pollution atmosphérique, le report modal du transport des déchets sur le fer, ou la voie d'eau, apparaît une solution avantageuse. Le transport des déchets par le mode ferroviaire se fait principalement au moyen de la technique du transport combiné rail-route. Cette technique bénéficie du soutien à la réalisation de nouveaux investissements (construction et aménagement de chantiers) et au lancement de nouveaux services. Les transporteurs bénéficient d'une aide à l'investissement en matériels de transport combiné. De plus, la SNCF a mis en place une agence nationale, spécialisée dans le transport de déchets, qui réfléchit à des solutions nouvelles. Cette agence accompagne les collectivités locales souhaitant s'impliquer dans la réalisation d'une chaîne logistique respectueuse de l'environnement pour le transport des déchets. En ce qui concerne la voie d'eau, encore peu utilisée dans ce domaine, mais potentiellement très intéressante au regard des questions de coûts et de lutte contre la pollution, la politique d'incitation à l'embranchement fluvial poursuivie par Voies navigables de France (VNF) devrait porter ses fruits.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Léonce Deprez](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 2557

**Rubrique :** Transports ferroviaires

**Ministère interrogé :** équipement et transports

**Ministère attributaire :** équipement et transports

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 1er septembre 1997, page 2753

**Réponse publiée le :** 20 octobre 1997, page 3591